



DECRET D/2023/ **0043** /PRG/CNRD/SGG
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU FONDS NATIONAL POUR LE
DEVELOPPEMENT DE L'ELEVAGE (FONDEL)

LE PRÉSIDENT DE LA TRANSITION,

- Vu** la Charte de la Transition ;
Vu la loi L/2017/056/AN du 08 décembre 2017 modifiant certaines dispositions de la Loi L/2016/075/AN du 30 décembre 2016 portant gouvernance financière des Sociétés et Établissements Publics ;
Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018 portant Organisation générale de l'Administration publique ;
Vu la loi L/2019/0027/AN du 07 juin 2019 portant Statut général des Agents de l'État ;
Vu l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRDSGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des lois nationales, des conventions, traités et accords internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;
Vu le Décret D/2021/104/PRG/SGG du 13 avril 2021 fixant les Statuts du Fonds National pour le Développement de l'Elevage (FONDEL) ;
Vu le Décret D/2022/204/PRG/CNRD/SGG du 20 avril 2022 portant attributions et organisation du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ;
Vu le Décret D/2022/387/PRG/CNRD/SGG du 20 août 2022 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret D/2022/548/PRG/CNRD/SGG du 18 novembre 2022 portant Structure du Gouvernement ;
Vu le Décret D/2022/549/PRG/CNRD/SGG du 18 novembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;
Vu le Communiqué N° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Fonds National pour le Développement de l'Elevage (FONDEL) les cadres dont les prénoms et noms suivent :

Présidente : Madame **Nana Youssef DIARE**, Cheffe de Cabinet du Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Guinéens Etablis à



l'Etranger.

Membres :

1. Monsieur **Mamadou Dian BAH**, Chef de la Cellule Partenariat Public-Privé, du Ministère de l'Economie et des Finances ;
2. Monsieur **Aladji Fodé KABA**, Directeur Général du Service National d'Aménagement des Points d'Eau, du Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation ;
3. Madame **Wattara CAMARA**, Directrice Générale Adjointe de l'Office Guinéen des Parcs Nationaux et Réserves de Faune, du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable ;
4. Monsieur **Bernard TINGUIANO**, Directeur National Adjoint de l'Alimentation et de la Production Animale, du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ;
5. Monsieur **Ibrahima BALDE**, Président de la Confédération Nationale des Organisations Socioprofessionnelles du Secteur de l'Elevage en Guinée ;
6. Monsieur **Bernard KPOGHOMOU**, Vice-président de la Confédération Nationale des Organisations Socioprofessionnelles du Secteur de l'Elevage en Guinée ;
7. Madame **Bintou CONDE**, Directrice Préfectorale de la Santé de Dubréka, du Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique ;
8. Monsieur **Kemo SACKO**, Chef de Division Synthèse Budgétaire, du Ministère du Budget.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de sa signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 27 JAN 2023



Colonel Mamadi DOUMBOUYA

